



Assemblée générale

Distr. limitée
6 novembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session
Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation
(Quatrième Commission)

Point 76 de l'ordre du jour

Office de secours et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Comores,
Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Indonésie, Jordanie, Koweït, Malaisie,
Maroc, Namibie, Oman, Qatar, Somalie, Soudan, Tunisie, Yémen et Palestine :
projet de résolution

Université de Jérusalem (Al Qods)
pour les réfugiés de Palestine

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 36/146 G du 16 décembre 1981 et toutes ses résolutions ultérieures sur la question, dont la résolution 56/58 du 10 décembre 2001,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général,

Ayant également examiné le rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juillet 2002,

1. *Souligne* la nécessité de renforcer le système éducatif dans le territoire palestinien occupé par Israël depuis le 5 juin 1967, y compris Jérusalem, et en particulier la nécessité de créer l'université envisagée;

2. *Prie* le Secrétaire général de continuer à prendre toutes les mesures nécessaires à la création de l'Université de Jérusalem (Al Qods), conformément à sa résolution 35/13 B du 3 novembre 1980, en tenant dûment compte des recommandations compatibles avec les dispositions de ladite résolution;

3. *Demande une fois de plus* à Israël, puissance occupante, de coopérer à l'application de la présente résolution et de lever les obstacles qu'il a dressés pour empêcher la création de l'Université de Jérusalem (Al Qods);



4. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa cinquante-huitième session, des progrès réalisés dans l'application de la présente résolution.
